

→ Lutter contre l'abandon des élèves est **une de nos priorités** :

Outre assurer le suivi obligatoire des élèves durant leurs parcours, il s'agit également de faire en sorte que chacun d'entre eux réussisse les examens théorique et pratique du permis et ainsi, gagner en mobilité et augmenter leur chance d'insertion professionnelle.

Pour cela, S'COOL AUTO a établi un **plan de prévention en 4 points** :

1. Identifier les causes d'abandon de parcours ;
2. Prévenir ces risques ;
3. Mettre en place des actions favorisant l'engagement ;
4. Mettre en place des actions.

→ I/ Connaître les principales causes d'abandon :

Liées aux Risques physiques : une pathologie plus ou moins grave, un handicap, une grossesse ...

Liées aux Risques psychologiques et psychiques : la perte de motivation, l'angoisse liée aux examens et à l'échec scolaire, le repli sur soi, la perte de lien social, la dépression, le risque sanitaire ...

Liées aux situations du quotidien : l'absentéisme régulier, un manque de soutien (financier ou autre), un environnement social ou économique défavorable, le manque de temps, des problèmes de transports, l'impossibilité d'accéder à un ordinateur...

→ II/ Repérer et prévenir les abandons de formation :

Savoir détecter les signes avant-coureurs :

Les signes avant-coureurs forment un faisceau d'indices pouvant permettre d'identifier un élève en difficulté et d'intervenir avant un décrochage total :

- Sur les apprentissages : perte de motivation, d'intérêt ou de concentration, baisse de l'investissement dans le travail personnel (révision du code), difficultés à s'organiser et à gérer son temps, à respecter les rendez-vous, difficultés à s'inscrire dans les pratiques du lieu de stage, etc.
- Sur le comportement social : absentéisme, retards, non-respect du cadre, difficultés à travailler en groupe ; etc.
- Sur l'équilibre personnel : perte de confiance en soi, repli, anxiété, etc.

→ III/ Mettre en place des actions favorisant l'engagement :

Au sein de S'COOL AUTO, ces signaux d'alarme sont pris en considération. Pour cela, certains outils spécifiques ont été instaurés afin de prévenir et/ou limiter ces ruptures de parcours.

Avant l'entrée en formation :

- Sensibilisation aux différentes formules proposées afin d'adapter la formation (traditionnelle, AAC, CS, stages accélérés) à chaque profil, en prenant en compte les besoins et les contraintes spécifiques des candidats ;
- Échange sur les contraintes et volumes de travail que nécessitent les formations proposées ;
- Service accueil qui oriente et informe sur les dispositifs de financements, les possibilités de transport, etc.
- Site internet qui reprend le déroulé de la formation et les possibilités d'accompagnement à chaque étape ;
- Présentation des différents référents (administratif, pédagogique) de l'établissement.

Pendant la formation :

- Méthodes activées pour favoriser l'implication : documents coconstruits, temps d'échange, plate-forme pédagogique (accès Code en ligne) ...
- Site internet qui couvre l'ensemble du parcours de formation et réponds aux principales questions pratiques des élèves (FAQ) ;
- Présence d'un référent pédagogique et d'un référent administratif auxquels les élèves peuvent faire appel si nécessaire :
 - Entretiens individuels à la demande de l'élève ou de l'équipe afin d'acter les difficultés (qu'elles concernent les modalités pédagogiques, les rythmes ou les conditions matérielles des formations) et de proposer des solutions.
- Suivi du parcours théorique et pratique de chaque élève ;
- Convocations aux examens (rappelant l'ensemble des éléments permettant d'assurer la présence de l'élève).

→ IV/ Mettre en place des actions permettant de prévenir les abandons :

Traçabilité des abandons

- Contrôle des absences
 - Une vérification hebdomadaire est effectuée ;
 - L'élève doit apporter un justificatif ou, dans le cas où il n'en aurait pas, sera convié par le référent de groupe et/ou le coordinateur de dispositif / responsable pédagogique concerné, à un entretien individuel, afin d'exposer la situation et d'en comprendre le(s) difficulté(s).
- Lorsqu'un élève est absent, il lui est adressé dans un premier temps un message SMS puis est contacté par téléphone. En cas d'absence prolongé, un mail est envoyé à l'élève lui notifiant son engagement dans la formation. Une copie est adressée au représentant légal des élèves mineurs.

- Lorsqu'un élève inscrit dans l'établissement est en situation d'abandon avéré, il lui est adressé une notification écrite par mail afin de connaitre sa situation :
 - Abandon définitif de la formation ou suspension.
 - Motif de l'abandon
 - Accompagnement dans la reprise de la formation si cela est possible.
- Le suivi les élèves en situation d'abandon et leur suivi est répertorié dans un listing dédié (tableau Excel).